



2003-2004

Département d'études des pays et cultures anglophones

Présentation générale

Premier cycle

DEUG LLCE ANGLAIS

Deuxième cycle

**LICENCE et MAÎTRISE LLCE ANGLAIS
LICENCE PLURIDISCIPLINAIRE**

Concours

**CAPES d'ANGLAIS
AGREGATION INTERNE D'ANGLAIS**

Troisième cycle

**DEA "Relations interculturelles
anglophones et francophones"
Doctorat**

Informations diverses

Règlement des études

<http://www.univ-paris13.fr/anglais.htm>

INFORMATIONS DIVERSES

L'UNITE D'ENSEIGNEMENTS CULTURELS OPTIONNELLE

Responsable: Alain MARILLAT

Attention : Cette unité d'enseignements d'un volume horaire de 36 heures se déroule uniquement au 1er semestre.

Contenu

Chaque option de l'unité d'enseignement culturel est composée d'une part théorique qui situe et précise les notions essentielles auxquelles doit initier l'unité d'enseignement et parallèlement d'une part pratique où l'enseignant mène l'étudiant à une production exploitant le sujet et la technique. Cette production est d'ambition limitée et peut déboucher sur une présentation au public.

Les options

L'étudiant choisit une des options suivantes:

- ◇ Art du vitrail
- ◇ Arts graphiques et illustrations
- ◇ Arts plastiques
- ◇ Cinéma : réalisation d'un court métrage
- ◇ Danse
- ◇ Ecriture
- ◇ Expression chantée
- ◇ Gestion d'événements
- ◇ Histoire de l'art
- ◇ Langage des signes
- ◇ Percussions africaines
- ◇ Photographie
- ◇ Théâtre

Les modalités d'inscription et le suivi (administratif et pédagogique)

Dans un premier temps, l'étudiant doit s'inscrire auprès de son département.

Puis il doit effectuer une seconde inscription auprès du service de l'action culturelle et artistique et choisir son option (atelier théâtre, chant choral...).

Le suivi pédagogique et le contrôle des connaissances de l'unité d'enseignements culturels sont réalisés par le service de l'action culturelle et artistique et par l'enseignant responsable de l'option.

L'évaluation est individuelle. Son déroulement est variable suivant les options et le détail est précisé par l'enseignant responsable de l'option. Cette évaluation porte sur l'acquisition des connaissances théoriques et pratiques ainsi que sur les compétences.

UE SPORT (UE 4, UE 8)

Responsable : Alain MARILLAT

L'UE Sport est un enseignement optionnel qui pourra être validé soit au 1er semestre soit au 2nd semestre.

Pour la valider (3 cas de figure) :

a) pratiquer, **le 1er semestre**, une activité physique et sportive de 1h30 hebdomadaire (12 séances) (activité proposée par le Département des Activités Physiques et Sportives - DAPS)

et soit :

- ◇ participer à 2 week-end sportifs organisés par le DAPS,
- ◇ participer à un stage organisé par le DAPS,
- ◇ participer aux compétitions FNSU (sous réserve de l'accord de l'enseignant),
- ◇ participer à la gestion d'événements sportifs mis en place par et sous la responsabilité du DAPS.

b) pratiquer **2** activités physiques et sportives (identiques ou différentes) sur le 1^{er} semestre.

c) pratiquer une activité physique et sportive **toute l'année** à raison de 1h30 hebdomadaire (24 séances).

ETUDIER A L'ETRANGER

Pour un étudiant d'anglais, il est logique d'effectuer une partie de ses études dans un pays anglophone. C'est même une obligation préalable pour l'entrée dans certaines formations spécialisées (l'Ecole supérieure d'interprètes-traducteurs, par exemple) et c'est un conseil pressant pour ceux qui se destinent à l'enseignement. Ces séjours sont tout à fait possibles; il y a même, dans la plupart des cas, des financements pour vous y aider. Il existe trois systèmes :

- ◇ les échanges *Erasmus/Lingua* et assimilés pour l'Europe (intégrés dans le programme *Socrates*),
- ◇ les échanges avec les Etats-Unis financés par la MICEFA,
- ◇ l'assistantat (enseignement secondaire) ou le lectorat (enseignement supérieur)

Il existe également des possibilités pour le Canada, la Nouvelle-Zélande et l'Australie. Quel que soit le système, le moment idéal pour partir, c'est pendant l'année de licence ou de maîtrise. Mais attention : dans tous les cas, le recrutement se fait l'année d'avant. Pensez-y dès le début de votre 2e année d'études.

Echanges *Socrates/Erasmus* et assimilés

Responsable : Richard SIBLEY

Les séjours sont d'un semestre ou d'un an, selon les cas et, lorsqu'ils sont financés par *Socrates/Erasmus*, permettent aux étudiants de recevoir, dans certains cas, une petite bourse européenne, complétée dans certaines conditions par le ministère de l'Education nationale, par la Région, par l'université. Les étudiants payent les droits d'inscription dans leur établissement d'origine uniquement (c'est 5 à 10 fois moins cher en France) et se font reconnaître à leur retour des équivalences pour les enseignements suivis à l'étranger. Ces équivalences sont accordées selon les termes du contrat passé entre l'étudiant et les départements concernés.

Liste des établissements accueillant nos étudiants dans le cadre de programmes financés par *Socrates/Erasmus* :

Au Royaume-Uni :

- ◇ University of Liverpool: <http://www.liv.ac.uk/>
- ◇ University of Middlesex: <http://www.mdx.ac.uk/>
- ◇ University of Bristol: <http://www.bris.ac.uk/>
- ◇ University of Edinburgh: <http://www.ed.ac.uk/>

En République d'Irlande :

- ◇ Dublin City University: <http://www.dcu.ie/>

En outre, **en dehors de tout financement**, des conventions bilatérales nous permettent de faire accueillir nos étudiants dans d'autres établissements.

Enfin, l'université est liée par des accords bilatéraux avec d'autres établissements encore, en principe dans d'autres disciplines que l'anglais, mais avec parfois la possibilité d'y faire admettre des étudiants du département d'anglais.

Vous trouverez des renseignements sur toutes les universités du Royaume-Uni à cette adresse:

<http://www.england.thecountry.com/universities2.htm>

Au total, il y a de la place! Mais attention : la sélection a lieu **l'année précédant le séjour**. Réunions d'information entre novembre et janvier, dépôt des dossiers fin janvier, sélection en février-mars, notification de la sélection avril-mai, départ : septembre-octobre (1er semestre) ou janvier-février (2nd semestre).

En tout dernier lieu, il est possible pour les étudiants avancés de faire des études **en anglais** en Hollande, au Danemark et en Norvège.

Pour tout renseignement sur les établissements d'accueil et sur les procédures, informez-vous d'abord auprès du Bureau des relations internationales, salle L111.

Echanges avec les Etats-Unis

Responsable : Sarah VALINSKY (LEA)

La MICEFA (Mission interuniversitaire de coopération et d'échanges France-Amérique) est un organisme commun aux universités parisiennes et que finance notre ministère de tutelle. Grâce à ce financement, les étudiants peuvent obtenir des bourses pour une durée allant jusqu'à un an et surtout, être dispensés des droits d'inscription américains (30 à 50 fois les droits français). Comme pour *Erasmus*, un système d'équivalences est possible. La sélection, effectuée par d'autres que nous, est sévère, mais chaque année, une dizaine d'étudiants de Paris 13 part grâce à la MICEFA.

Dépôt des dossiers : janvier.

L'assistantat et le lectorat

Responsables : Rose-May PHAM DINH (Grande-Bretagne) – Hubert PERRIER (Etats-Unis)

Il est possible de partir comme *French Assistant*, ou assistant de français dans l'enseignement secondaire (assistant) et, pour quelques cas très limités, dans l'enseignement universitaire (lecteur). Dans le cas des assistants, il s'agit d'un travail rémunéré (pas très cher, mais tout de même...), sur une année universitaire, de 12 heures hebdomadaires de présence active auprès de vos élèves; c'est une expérience pédagogique, professionnelle et humaine. Si vous obtenez un poste près d'une université avec laquelle nous avons des liens, vous pourrez aussi y suivre des cours. Des postes d'assistants sont offerts aux Etats-Unis, en Irlande et en Grande-Bretagne, mais aussi, en très petit nombre, en Australie, en Nouvelle-Zélande et au Canada.

Pour l'assistantat au Royaume-Uni : il faut, d'un point de vue légal, être inscrit en licence pour déposer une demande. Aujourd'hui, les postes offerts sont presque aussi nombreux que les candidats: vous avez toutes vos chances.

Pour l'assistantat aux Etats-Unis : il faut d'un point de vue légal être titulaire de la licence lors du dépôt du dossier. Il y a peu de postes, mais aussi peu de candidats. Pensez-y !!!

Accueillir des étudiants étrangers

Pour préparer votre séjour, ou compenser le fait que vous ne pourrez pas partir, aidez-nous à accueillir les étudiants des programmes Erasmus et MICEFA et autres. Nous proposons que deux ou trois étudiants de Paris 13 prennent en charge un étudiant ainsi accueilli pour lui proposer des sorties et échanger des services linguistiques.

Les étudiants parisiens sont parmi les plus fermés d'Europe. Faites un effort : tendez la main à ceux qui arrivent. Vous avez tout à y gagner, car vous serez largement payé en retour. *Si l'idée vous intéresse, remplissez le bulletin ci-dessous le plus tôt possible.*



**Je souhaite participer à l'accueil des étudiants étrangers
dans le cadre des échanges interuniversitaires**

NOM : Prénom :

Adresse :

..... Téléphone :

U.F.R..... Département :

Année d'étude :

Activités de loisirs préférées.....

Courriel <.....@.....>

A retourner au secrétariat du département

EXTRAIT DU REGLEMENT DES ETUDES
de l'UFR des LETTRES, des SCIENCES de L'HOMME et des SOCIETES de
l'UNIVERSITE PARIS 13

Applicable à partir de l'année universitaire 2003/2004

NOTE A L'ATTENTION DES ETUDIANTS

REGLEMENT DES EXAMENS

(voté à l'unanimité par le conseil d'UFR du 29 octobre 2001)

- ◇ **Pour le contrôle d'identité, seule la carte d'étudiant sera acceptée.**
(acceptation de la carte d'identité qui sera conservée par l'enseignant en attendant que l'étudiant lui apporte dans la journée sa carte d'étudiant).
- ◇ **Après émargement, l'étudiant devra déposer sur sa table sa carte d'étudiant et la représenter à l'enseignant surveillant l'épreuve au moment de la remise de la copie. L'enseignant pourra, de ce fait, cocher le nom de l'étudiant, ce qui attestera que la copie a bien été remise.**
- ◇ **Aucun étudiant ne doit quitter la salle durant l'épreuve sauf autorisation exceptionnelle.**
- ◇ **Téléphone portable, walkman, affaires personnelles ne doivent pas être à portée de main.**
- ◇ **En ce qui concerne les copies anonymées, il ne sera donné qu'une seule copie par épreuve à chaque étudiant. Les intercalaires seront remis en cas de besoin sur demande à raison d'un intercalaire à la fois** *(cf décision du conseil d'UFR du 19 mars 2001).*
- ◇ **Au-delà d'1/4 d'heure de retard les étudiants ne seront pas autorisés à composer** *(cf décision du conseil d'UFR du 28 janvier 2002).*

Il est rappelé que toutes fraudes aux examens peuvent être sanctionnées par la Section disciplinaire de l'Université et entraîner une exclusion partielle ou totale de l'Université.

Ariane DESPORTE
Directrice de l'UFR LSHS

Fatiha CHOUKRI
Assesseur à la pédagogie



INTERDICTION DE FUMER

RAPPEL DE LA LOI

La loi du 10 janvier 1991 (dite loi EVIN) et le décret 92-478 du 29 mai 1992 fixent les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

En conséquence, il est rappelé aux étudiants que les locaux de l'UFR LSHS sont régis par cette loi et qu'il y est interdit de fumer, aussi bien dans les salles de cours que dans les couloirs (y compris aux carrefours).

Seuls deux espaces sont réservés aux fumeurs, au rez-de-chaussée des deux extrémités du couloir C, et **uniquement au rez-de-chaussée.**

Pour vivre en bonne harmonie, fumeurs et non fumeurs, nous vous remercions de bien vouloir respecter cette loi.

La Direction de l'UFR LSHS